
COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 15/01/18

Présents : M. LEDUC (PRESIDENT), M. AVOIRTE (CD), M JOUBERT. M. PANARIELLO

Absents excusés : MME RUPERT, M. SOULE, MME TARDIVEL (CD), P. ALEXANDRE

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIERS

517863 VAUXOISE ES

Courrier du Club qui précise la réouverture du terrain de football du Parc Municipal.

Pris note.

DEMANDES

SENIORS

D6-B DU 21/01/18

50711.2 ST GERMAIN EN LAYE 2 / CROISSY US 2

Suite à l'organisation de 2 matchs le même jour, à la même heure, sur le même terrain, demande de ST GERMAIN pour jouer ce match à 13h.

Compte tenu du motif invoqué, la Cion donne son accord.

VETERANS

D5-A DU 21/01/18

53590.1 AUBERGENVILLE FC 13 / ISSOU AS 12

Suite à la programmation de 3 matchs sur 2 terrains, demande d'AUBERGENVILLE pour jouer ce match à une date ultérieure.

Compte tenu du motif invoqué, la Cion donne son accord.

U19

D1-U DU 04/02/18

51898.2 GUYANCOURT ES 1 /CHANTELOUP LES VIGNES US 1

Suite à la décision de la Commission de Discipline Régional en date du 20 Novembre 2017 et en application de l'article 200 & 129 des Règlements Généraux de la F.F.F., d'infliger une suspension de terrain à GUYANCOURT ES pour 1 match ferme pour l'équipe U19 1 de GUYANCOURT ES, évoluant en championnat U19 Départemental 1 groupe Unique du District des Yvelines.

Accord du PARIS SAINT GERMAIN pour jouer sur les installations Georges Lefèvre.

Accord de la Cion.

Transmis à la CDA

D2-A DU 18/02/18

51985.1 LES MUREAUX OFC 2 / HARDRICOURT MEZY US 1

Pris note du courrier.

Demande d'HARDRICOURT pour jouer ce match le 04 mars 2018.

En attente de l'accord écrit de LES MUREAUX OFC.

U15

D5-C DU 20/01/18

53200.1 FOURQUEUX OMS 1 / PARIS ST GERMAIN FC 2

Demande de FOURQUEUX pour jouer ce match à 15H30.

En attente de l'accord écrit de PARIS ST GERMAIN avant vendredi 19/01/18 à 12h.

FUTSAL

D1-U DU 11/11/17

53659.1 LES NOMADES FUTSAL 1 / HOUDANAISE REGION FC 1

Demande de NOMADES pour jouer ce match Samedi 20 Janvier 2018 à 18h30.

En attente de l'accord écrit d'HOUDAN avant Vendredi 19 Janvier 2018 à 12h.

D2-U DU 07/10/17

53695.1 FONTENAY LE FLEURY 1 / CARRIERES SUR SEINE 1

Demande de FONTENAY pour jouer ce match le Samedi 10 Février 2018.

Accord de CARRIERES.

Accord de la Cion.

CRITERIUM LUNDI SOIR

POULE B DU 08/01/18

53644.2 PECQ US 1 / OVILLOISE 1

Suite au rapport de l'arbitre qui précise que l'équipe d'OVILLOISE a commencé le match avec 9 joueurs et que suite à la blessure de 2 de ses joueurs ne pouvant continuer le match,

La Cion décide, en application de l'Art 23 Alinéa 2, de donner match Perdu par Pénalité -1 pt, 0 but à OVILLOISE pour en attribuer le gain 3 pts, 3 buts au PECQ.

FEMININES

D1-U DU 27/01/18

54976.2 ELANCOURT OSC 1 / PLAISIR SC 1

Suite à la programmation d'un match de Coupe IDF, demande d'ELANCOURT pour jouer ce match Samedi 20 Janvier 2018 à 15h30.

En attente de l'accord écrit de PLAISIR SC avant Vendredi 19 Janvier 2018 à 12h.

COUPE DES YVELINES

FEMININES

DU 07/02/18

59106.1 PARIS SAINT GERMAIN FC 2 / TRAPPES ES 1

Suite à l'occupation des d'installations, demande du PSG pour jouer ce match Mardi 6 Février 2017 à 19h30.

En attente de l'accord écrit de TRAPPES avant Lundi 5 Février 2018 à 12h.

COUPE DES YVELINES

U15

DU 31/01/18

59168.1 ST GERMAIN EN LAYE 1 / BUC FOOT AO 1

Pris note du courrier de BUC. La commission vous informe que les dates des plateaux des coupes futsal sont attribuées en fonction de la disponibilité des gymnases.

Par ailleurs le prochain tirage de Coupe aura lieu le jeudi 8 février et d'ici là d'autres matches de Championnat seront à jouer les prochains week-ends.

La commission confirme la date du match en accord avec l'Article 4 du R.S de la Coupe Yvelines U15.

COUPE DU COMITE

U15

DU 17/01/18

59046.1 YVEL. - GAMB. - VESGRES 2 / CONFLANS FC 2

Demande d'YVELINES pour jouer ce match sur les installations de Stade de la BOISSIERE 78 890 GARANCIERES, terrain muni d'un éclairage.

Pris note.

Transmis à la CDA.

DEMANDES DE MODIFICATIONS ANNUELLES

U15

D3-A & D5-D

HOUILLES SO

Suite à l'occupation des installations, demande du club pour faire jouer ses U15 à domicile à 13h30.

Compte tenu du motif invoqué, la Cion donne son accord et vous demande de prévenir les Clubs adverses.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football

La Commission rappelle que le club recevant doit disposer impérativement d'une feuille de match papier de substitution, et qu'en cas d'utilisation de cette dernière, les deux clubs doivent pouvoir justifier des licences via « Foot Clubs Compagnons » ou à défaut des licences imprimées.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'Arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »)

RAPPORT

U15

D3-A DU 13/01/18

52892.1 MAISONS LAFFITTE FC 1 / TRIEL AC 1

Après examen de la feuille de match, la commission rappelle que l'assistance FMI n'existe plus depuis le 13/01/18, date de la rencontre

Cf DYF 1548.

La commission demande à TRIEL un rapport détaillé sur la non utilisation de la tablette.

D4-C DU 13/01/18

53076.1 MONTFORT FC 1 / RAMBOUILLET YVELINES 2

La commission demande un rapport détaillé sur la non utilisation de la tablette aux deux clubs.